

Bilan de parcours professionnel collectif

Académie de Lyon – Service ressources humaines de proximité
Webinaire de présentation

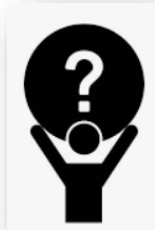
Le bilan de parcours professionnel collectif

Il s'appuie sur le décret n° 2022-1043 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046083043>

Le bilan de parcours professionnel collectif permet :

**De faire le point et
d'enclencher une réflexion**



En alternance :

- **aux cotés d'autres collègues engagés dans la même réflexion**
- **avec l'accompagnement individuel d'un conseiller**



Quels sont les objectifs ?

- Valoriser son parcours professionnel, identifier ses compétences, ses savoir-faire et ses savoir-être transférables
- Faciliter une projection professionnelle
- Identifier l'écart entre ses compétences et celles qui sont nécessaires pour un autre emploi
- Définir les mesures pouvant être engagées pour réduire ce différentiel
- Construire un plan d'action pour élaborer un projet

A qui s'adresse ce bilan ?

- Tous les personnels de l'académie de Lyon
- Quelle que soit la fonction
- Titulaires ou contractuels
- Public ou privé



**Expérience professionnelle de 10 ans minimum,
dont au moins 3 ans au sein de l'éducation nationale**

Engagements de l'agent :

- Volontaire pour effectuer un travail personnel régulier
- Volontaire pour évoquer son projet en groupe, dans la bienveillance et la confidentialité
- Prêt à s'engager pour toute la durée du bilan et à participer activement à chaque temps d'échanges

Selon quelles modalités ?

Alternance de temps de travail :

- des temps individuels en asynchrone
- des temps collectifs en distanciel et en présentiel

Aidé par :

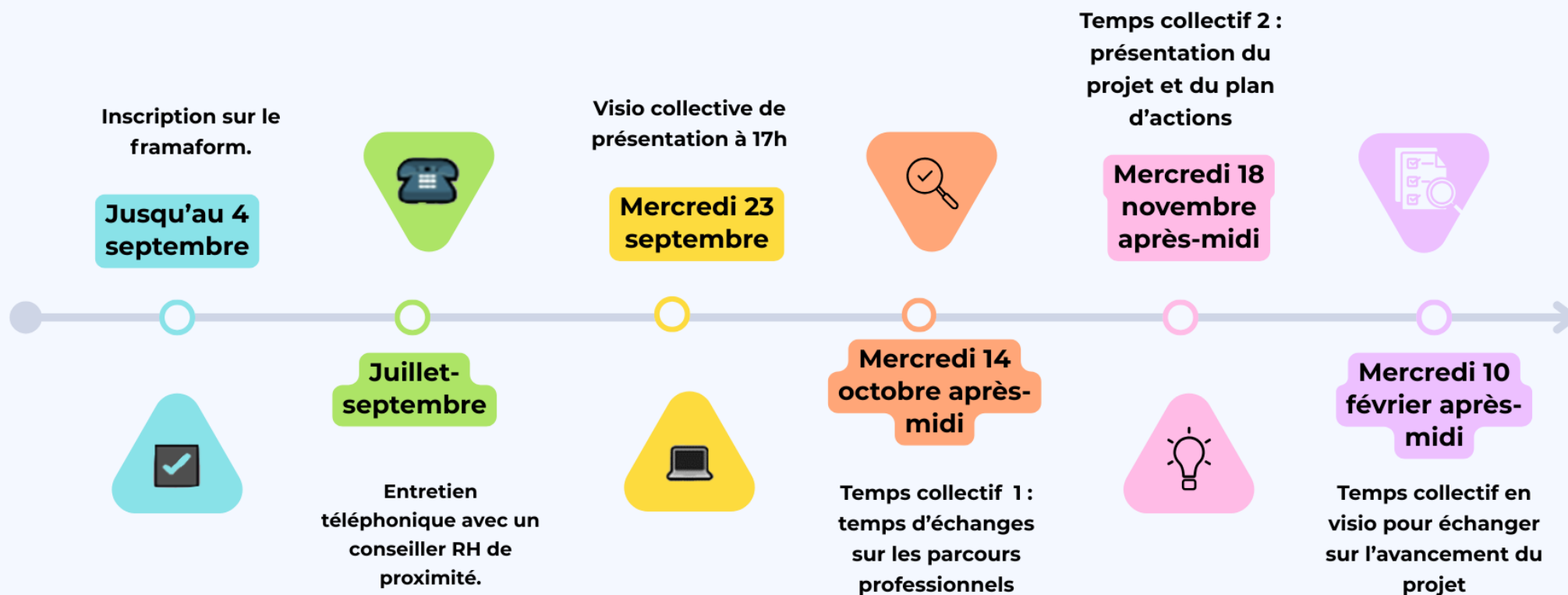
- des ressources mises à disposition pour identifier les compétences et construire un plan d'actions ;
- au besoin, un accompagnement par un conseiller RH de proximité



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Calendrier du Bilan de Parcours Professionnel collectif Départements de l'Ain et du Rhône



Si vous souhaitez bénéficier du bilan de parcours professionnel collectif Départements de l'Ain et du Rhône

<https://framaforms.org/manifestation-dinteret-bilan-de-parcours-professionnel-20262027-1778065826>

**Pour manifester votre
intérêt et effectuer votre
demande d'inscription en
ligne jusqu'au 4
septembre**



Si vous souhaitez bénéficier du bilan de parcours professionnel collectif Département de la Loire

L'agence RH de proximité de la Loire proposera pour l'année scolaire 2026-2027, un parcours de formation du BPPC à la campagne EAFC de janvier 2027. La procédure d'inscription s'effectuera en fonction des modalités de l'EAFC. Les conditions de candidature à cette formation (BPPC Loire) restent les mêmes que pour le Rhône et l'Ain ; avoir une expérience professionnelle de 10 ans minimum, dont au moins 3 ans au sein de l'éducation nationale, ouvert aux contractuels ou titulaires. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'agence par mail à drh-proximite42@ac-lyon.fr

Des questions ?

Merci de votre attention



Le service ressources humaines de proximité reste à votre disposition :

<https://proxirh.ac-lyon.fr>

rh-proximite-bppc@ac-lyon.fr